

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le trois juillet deux mille vingt, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix juillet deux mille vingt à neuf heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés : M. PORCHERON (pouvoir à Mme LECUYER), Mme MERCADIER (pouvoir à M. CHAMBON), Mme BEKIARI (pouvoir à M. LAFON, points 1 à 4), Mme SAUCY (pouvoir à Mme GAGNARD, points 8 à 31), M. MERGY (pouvoir à Mme POGGI, points 9 à 31), Mme LE FUR (pouvoir à Mme GOUJA, points 9 à 11 et points 13 à 31), M. GABRIEL (pouvoir à M. LAFON, points 10 à 31), Mme KEFIFA (pouvoir à Mme COLLET, points 15 à 31)

Absent excusé : M. LAFON (points 6, et 13 à 17)

Secrétaire : M. LE ROUZES est désigné secrétaire de séance.

➤ FINANCES

1° - Approbation du compte administratif 2019 de la Ville.

Après que le Maire soit sorti.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve par chapitre, les réalisations et restes à réaliser de crédits suivants du Compte Administratif 2019 :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	37 339 364.56	g	38 773 537.36
	Section d'investissement	b	13 961 187.40	h	11 620 201.38
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	6 164 123.18
	Report en section d'investissement (001)	d	4 479 325.82	j	

= =

TOTAL (réalisations + reports)	55 779 877.78 =a+b+c+d	56 557 861.92 =g+h+i+j
-----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f 4 856 881.11	l 9 623 746.89
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 4 856 881.11	=k+l 9 623 746.89

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	37 339 364.56 =a+c+e	44 937 660.54 =g+i+k
	Section d'investissement	23 297 394.33 =b+d+f	21 243 948.27 =h+j+l
	TOTAL CUMULE	60 636 758.89 =a+b+c+d+e+f	66 181 608.81 =g+h+i+j+k+l

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	4 856 881.11	9 623 746.89
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		380 942.28
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	835 220.00	4 232 273.05
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		4 800 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	146 698.64	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 422 876.61	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	448 234.85	210 531.56
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 851.01	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	VOTES
011 – Charges à caractère général	Pour 27, abstention 8
012 – Charges de personnel et frais assimilés	Pour 27, abstention 8
014 - Atténuation de produit	Pour 27, abstention 8
65 – Autres charges de gestion courante	Pour 27, abstention 8
66 – Charges financières	Pour 27, abstention 8
67 – Charges exceptionnelles	Pour 27, abstention 8
023 – Virement à la section d'investissement	Pour 27, abstention 8
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	Pour 27, abstention 8

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013 – Atténuations de charges	Pour 27, abstention 8
70 – Produits des serv. du domaine et ventes diverses	Pour 27, abstention 8
73 – Impôts et taxes	Pour 27, abstention 8
74 – Dotations, subventions et participations	Pour 27, abstention 8
75 – Autres produits de gestion courante	Pour 27, abstention 8
76 – Produits financiers	Pour 27, abstention 8
77 – Produits exceptionnels	Pour 27, abstention 8
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	Pour 27, abstention 8

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

20 – Immobilisations incorporelles (hors opérations)	Pour 27, abstention 8
204 - Subventions d'équipement versées	Pour 27, abstention 8
21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)	Pour 27, abstention 8
23 – Immobilisations en cours (hors opérations)	Pour 27, abstention 8
10 – Dotations, fonds divers et réserves	Pour 27, abstention 8
13 – Subventions d'investissement reçues	Pour 27, abstention 8
16 – Emprunts et dettes assimilées	Pour 27, abstention 8
27 – Autres immobilisations financières	Pour 27, abstention 8
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	Pour 27, abstention 8

RECETTES D'INVESTISSEMENT

13 – Subventions d'investissement reçues	Pour 27, abstention 8
16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	Pour 27, abstention 8
23 – Immobilisations en cours (hors opérations)	Pour 27, abstention 8
10 – Dotations, fonds divers et réserves	Pour 27, abstention 8
165 – Dépôts et cautionnement reçus	Pour 27, abstention 8
024 – Produit des cessions	Pour 27, abstention 8
021 – Virement de la section de fonctionnement	Pour 27, abstention 8
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	Pour 27, abstention 8

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, s'abstiennent].

Suspension de séance à 10h40.
Réouverture de séance à 10h50.

- M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 23 avril 2020 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Refait l'appel.

2° - Approbation du compte de gestion 2019 de la Ville.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte de gestion de Mme la Trésorière Municipale pour l'exercice 2019 qui présente des résultats concordant avec ceux du compte administratif 2019 de la Commune présenté par l'Ordonnateur.

3° - Affectation du résultat de l'exercice 2019 de la Ville.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 (7 598 295.98 €) à hauteur de 2 053 446.06 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- De reporter le solde soit 5 544 849.92 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

- De reporter le résultat en investissement de – 6 820 311.84 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

4° - Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville ou une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune au cours de l'année 2019.

Le Conseil municipal, **prend acte**, de la communication, conformément aux dispositions législatives de l'Etat relative aux cessions et acquisitions opérées sur le territoire de la Commune par celle-ci ou une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec elle pour l'année 2019.

Ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2019.

5° - Approbation du budget primitif 2020 de la Ville.

Le Conseil Municipal, **à la majorité absolue des suffrages exprimés**, approuve comme suit, par chapitre, le budget primitif 2020, dont les dépenses d'investissement s'élèvent à 19 357 284.47 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 14 590 418.69 €, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 41 023 129.28 € et les recettes de fonctionnement à 44 025 568.84 €.

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	MONTANT	VOTE
011 – charges à caractère général	7 543 828,35	Pour 27, contre 8
012 – charges de personnel et frais assimilés	20 944 318,00	Pour 27, contre 8
014 – Atténuation de produits	379 025,00	Pour 27, contre 8
65 – autres charges de gestion courante	7 965 433,30	Pour 27, contre 8
66 – charges financières	627 000,00	Pour 27, contre 8
67 – charges exceptionnelles	24 000,00	Pour 27, contre 8
68 - dotation aux provisions	100 000,00	Pour 27, contre 8
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 180 964,63	Pour 27, contre 8
023 – virement à la section d'investissement	2 258 560,00	Pour 27, contre 8

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	MONTANT	VOTE
013 – atténuations de charges	506 600,00	Pour 27, contre 8
70 – produits des services du domaine et ventes diverses	3 626 847,00	Pour 27, contre 8
73 – impôts et taxes	25 707 608,00	Pour 27, contre 8
74 – dotations, subventions et participations	7 798 697,92	Pour 27, contre 8
75 – autres produits de gestion courante	476 964,00	Pour 27, contre 8
77 – produits exceptionnels	277 000,00	Pour 27, contre 8
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 002,00	Pour 27, contre 8
002 – Résultat de fonctionnement 2018 reporté	5 544 849,92	Pour 27, contre 8

- **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

LIBELLE	PROPOSITION NOUVELLE	REPORTS POUR INFO	VOTE
20 – immobilisations incorporelles	301 000,00	146 698,64	Pour 27, contre 8
21 – immobilisations corporelles	4 553 827,63	3 422 876,61	Pour 27, contre 8
23 – immobilisation en cours	5 230 333,00	448 234,85	Pour 27, contre 8
27 - autres immobilisations	100,00	3 851,01	Pour 27, contre 8
13 – subvention d'investissement		835 220,00	Pour 27, contre 8
16 – emprunts et dettes assimilées	1 764 710,00		Pour 27, contre 8
040 – opérations d'ordre de transferts entre section	87 002,00		Pour 27, contre 8
041 - opérations patrimoniales	600 000,00		Pour 27, contre 8
001 – Résultat d'investissement 2018 reporté	6 820 311,84		Pour 27, contre 8

- **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

LIBELLE	PROPOSITION NOUVELLE	REPORTS POUR INFO	VOTE
10 - dotations, fonds divers et réserves	4 023 446,06	380 942,28	Pour 27, contre 8
13 - subventions d'investissement reçues	1 605 448,00	4 232 273,05	Pour 27, contre 8
16 - emprunts et dettes assimilées	3 952 000,00	4 800 000,00	Pour 27, contre 8
23 - immobilisations en cours		210 531,56	Pour 27, contre 8
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 180 964,63		Pour 27, contre 8
041 - opérations patrimoniales	600 000,00		Pour 27, contre 8
024 - produits des cessions	970 000,00		Pour 27, contre 8
021 – Virement de la section de fonctionnement	2 258 560,00		Pour 27, contre 8

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent contre].

6° - Modification des trois autorisations de programme AP crédits de paiement CP.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, décide de réviser les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit (AP / CP) :

1 / Place du Général de Gaulle et parc La Boissière

	Création 12 nov 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 septembre 2019	Modification 10 juillet 2020
Montant global de l'AP	3 039 852,00	3 039 852,00	3 410 081,00	3 710 440,30
CP 2018	458 041,00	134 513,80	134 513,80	134 513,80
CP2019	1 993 324,00	1 800 000,00	2 889 600,00	2 245 593,50
CP 2020	588 487,00	1 105 338,20	385 967,20	1 330 333,00

2 / Place de la Cavée

	Création 12 nov 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 septembre 2019	Modification 10 juillet 2020
Montant global de l'AP	2 334 005,00	2 334 005,00	0,00	2 334 005,00
CP 2018	313 139,00	77 036,18		77 036,18
CP2019	1 792 814,00	1 700 000,00		450 448,38
CP 2020	228 052,00	556 968,82		1 200 000,00
CP 2021				606 520,44

3 / Travaux de reconstruction du gymnase du Parc

	Création 12 nov 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 septembre 2019	Modification 10 juillet 2020
Montant global de l'AP	6 909 424,00	6 909 424,00	0,00	7 617 184,00
CP 2018	767 378,00	396 437,82		396 437,82
CP2019	3 480 945,00	1 200 000,00		595 124,65
CP 2020	2 661 101,00	5 312 986,18		2 700 000,00
CP 2021				3 925 621,53

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent contre].

7° - Contrat de soutien dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le projet de contrat de soutien proposé par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine qui définit les modalités de versement de la subvention exceptionnelle de 245 650 €
- Approuve l'avenant au Contrat de Développement neutralisant la clause de réduction de la subvention en cas de fermeture des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant.
- Autorise le Maire à signer le contrat de soutien à la commune ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Suspension de séance à 12h25.

Réouverture de séance à 13h10.

➤ VIE ASSOCIATIVE

8° - Subventions aux Associations et Etablissements Publics pour 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les montants annuels de subventions suivantes, pour l'année 2020, aux associations et montants ci-après :

BENEFICIAIRES	BP 2020
Etablissements publics communaux	
CCJL	295 000 €
Caisse des Ecoles	136 689 €
CCAS	695 887.30 €
Sous-Total Etablissements publics	1 127 576.30 €

Associations	
Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	290 000 €
Comité des œuvres sociales des agents de Fontenay-aux-Roses (COS)	35 000 €
Le Manège aux jouets	83 717 €
ADIB (Pour la Maison de Justice et du droit)	10 000 €
Les Commerces de Fontenay	7 600 €
Bien Grandir Ensemble	5 500 €
GAFIB - Epicerie solidaire du Secours Catholique	4 500 €
Association socio-culturelle des Sorrières (ASCS)	4 000 €
C.I.D.F.F	6 000 €
Actrom Madras 97	2 500 €
Collège Universitaire Jean Fournier (CUF)	2 000 €
Comité d'entente des Anciens Combattants et Victimes de guerre pour le devoir de mémoire (ACVG)	1 700 €
Les Sources de Fontenay	1 700 €
Fontenay Culture & Loisirs	1 300 €
Accompagnement Scolaire aux Paradis (ASAP)	1 200 €
Association des amis d'Edmond et JJJ RIGAL	1 000 €
Blue Rose Big Band	1 000 €
Votre Ecole chez vous	1 000 €
Flamme d'Espoir France Haïti	1 000 €
ADAVIP	850 €
Association Valentin Haüy	800 €
Scouts & Guides de France (Groupe Saint-Paul de Fontenay-aux-Roses)	800 €
Le Souvenir français	700 €
Chorale Saint-Pierre Saint-Paul	500 €
Freestyle Systems	500 €
France Alzheimer	500 €
Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE)	450 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	300 €
Union Nationale des Combattants (U.N.C)	300 €
Eien Vreizh	300 €
Arts & Danses	300 €
Unafam 92	300 €
Unapei des Hauts-de-Seine	300 €
Association fontenaisienne de Tai chi chuan (AFTCC92)	300 €
La Prévention routière	250 €
Amitiés Méridionales	150 €
Sous-Total Associations	468 317€
TOTAL GENERAL	1 595 893,30 €

Les montants indiqués comprennent les acomptes qui ont été versés aux associations pendant la période de l'épidémie de Covid-19 leur permettant de faire face dans l'attente du vote par le conseil municipal.

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote.

Lorsque les modalités de calcul de la subvention sont prévues au sein de la convention liant la ville et l'organisme subventionné, les montants de subvention sont estimatifs et limitatifs et peuvent être révisés à la baisse.

Les dépenses sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2020.

➤ RESSOURCES HUMAINES

9° - Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, décide de :

- **Fixer** les taux des indemnités de fonction attribuées à M. le Maire, Mmes et M. les Adjoints au Maire dans la limite des barèmes réglementaires et de l'enveloppe globale des indemnités maximales pouvant être octroyées au Maire et aux Adjoints comme suit :
 - Maire : 64,15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - 1^{er} Adjoint : 31,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - 9 Adjoints : 23,98 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - 2 Adjoints de quartier : 23,98 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **Fixer** les taux des indemnités de fonction attribuées à Mmes et M. les Conseillers municipaux délégués et les Conseillers municipaux dans la limite des barèmes réglementaires et de l'enveloppe globale des indemnités maximales pouvant être octroyées au Maire et aux Adjoints, y compris les Adjoints de quartier, comme suit :
 - 11 conseillers municipaux délégués : 10,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 11 conseillers municipaux : 0,72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **Préciser** que les indemnités de fonction seront versées à compter du 3 juillet 2020, date d'installation du conseil municipal.
- **Préciser** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.
- **Préciser** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.
- **Indiquer** que la délibération est accompagnée de 2 tableaux annexes récapitulant l'ensemble de ces indemnités.

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles (pouvoir à POGGI Léa-Iris), GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à GOUJA Sonia), votent contre].

10° - Approbation de la majoration des indemnités de fonction des élus liée au statut d'ancien chef-lieu de canton.

Le Conseil Municipal, à la **majorité absolue des suffrages exprimés**, décide de :

- Approuver l'application de la majoration de 15 % en qualité d'ancien chef-lieu de canton, en application des articles L.2123-22 et R.2123-23 du Code général des Collectivités territoriales sur les indemnités de fonction du Maire ainsi que les Adjoints au Maire et Adjoints de quartier.
- Préciser que la majoration des indemnités de fonction prend effet à compter du 3 juillet 2020, date d'installation du conseil municipal.
- Préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles (pouvoir à POGGI Léa-Iris), GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à GOUJA Sonia), votent contre].

11° - Exercice du droit de formation des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, décide de :

- Arrêter les grandes orientations du plan de formation des élus selon le document joint en annexe.
- Retenir, pour dispenser ces formations, des organismes agréés par le ministère de l'intérieur.
- Indiquer que, pour chaque élu salarié, fonctionnaire ou contractuel, la perte de revenus sera compensée sur justification, dans la limite de 18 jours pour la durée du mandat à raison d'une fois et demi la valeur horaire du SMIC.
- Imputer au budget de la ville les crédits ouverts à cet effet.
- Prendre en charge les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus.
- Annexer chaque année au compte administratif de la ville, conformément à la loi, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, donnant lieu à un débat annuel.

12° - Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Le Conseil municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, décide :

La prime exceptionnelle est attribuée aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et de droit privé, à temps complet, temps partiel, temps non complet, de la Ville, ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail, ou les deux successivement, pendant la période de confinement du 17 mars au 10 mai 2020.

En fonction du type d'activité les montants sont les suivants :

- Présentiel : forfait de 225 € entre 1 et 5 jours, puis 45 € par jour
- Coordination cellule Covid-19 : 1 000 €

- Télétravail Plan de Continuité d'activité : 500 €
- Télétravail : 200 €
- Mise sous plis et distribution des masques : 100 €

Les montants sont cumulables entre eux sous réserve du respect d'un plafond de 1 000 €.

La prime exceptionnelle, non reconductible sera versée en une fois.

Conformément au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le Maire fixera librement par arrêté le montant individuel dans la limite du montant maximum prévu à l'article 2 de la présente délibération.

La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

13° - Tableau des emplois – Création d'emplois.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide la création :

- De quatre postes d'adjoint technique à temps complet,
- D'un poste de technicien à temps complet,
- De deux postes de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- D'un poste d'ingénieur à temps complet,
- D'un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- De deux postes de rédacteur à temps complet,
- D'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non-complet	Emplois	Dont temps non-complet
Adjoint technique (+4)	107	1	111	1
Technicien (+1)	0	0	1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe (+2)	3	0	5	0
Ingénieur (+1)	3	0	4	0
Adjoint administratif (+1)	30	0	31	0
Rédacteur (+1)	7	0	9	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (+1)	4	0	5	0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2019, chapitre 012.

➤DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DANS LES ORGANISMES INTERIEURS ET EXTERIEURS

14° - Election d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de créer une commission d'appel d'offres permanente.

Après vote, la commission d'appel d'offres est composée comme suit :

Le maire, président,

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1- M LHOSTE	1- M PORCHERON
2- M DELERIN	2- M RENAUX
3- M LE ROUZES	3- Mme PORTALIER-JEUSSE
4- Mme COLLET	4- Mme ANTONUCCI
5- M SOMMIER	5- Mme GOUJA

15° - Élection des représentants à la Commission permanente de Délégation de Service Public pour les concessions de la Ville.

Après vote et à l'unanimité des suffrages exprimés, la commission des délégations de services publics est composée comme suit :

Le maire, président,

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M CHAMBON	Mme GAGNARD
M LHOSTE	Mme PORTALIER-JEUSSE
M DELERIN	Mme COLLET
Mme LECUYER	M GABRIEL
Mme LE FUR	Mme POGGI

16° - Election des représentants de la commune à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Après vote et à l'unanimité des suffrages exprimés, la commission consultative des services publics locaux est composée comme suit :

Le maire, président,

TITULAIRES
1- M DELERIN
2- M LHOSTE
3- Mme COLLET
4- Mme BEKIARI
5- Mme POGGI

17° - Désignation du représentant de la commune à la commission locale d'information (CLI) relative aux installations nucléaires de base.

Le Conseil municipal, après vote et à **l'unanimité des suffrages exprimés**, désigne Mme **COLLET Cécile**, représentante de la commune au sein de la commission locale d'information relative aux installations nucléaires de base.

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles (pouvoir à POGGI Léa-Iris), GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à GOUJA Sonia), ne prennent pas part au vote].

18° - Désignation du représentant de la commune au Conseil d'administration et aux Assemblées Générales des Actionnaires de la SPLA PANORAMA Vallée Sud Grand Paris.

Le Conseil Municipal, après vote à main levée et à **la majorité absolue des suffrages exprimés**, a procédé à l'élection de **M VASTEL Laurent** représentant de la ville de Fontenay-aux-Roses au conseil d'administration de la SPLA Panorama Vallée Sud – Grand Paris et aux assemblées générales des actionnaires de la SPLA Panorama Vallée Sud - Grand Paris, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil municipal autorise le représentant ainsi élu à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de la SPLA Panorama Vallée Sud - Grand Paris (mandat social, membres titulaires ou suppléants de la commission d'appel d'offres, membre du comité technique, ...) dans le cadre de cette représentation.

Le Conseil municipal autorise le représentant ainsi désigné à bénéficier :

- d'une rémunération d'un éventuel mandat social,
- de l'indemnisation de sa présence aux réunions du conseil d'administration,
- du remboursement de frais de déplacement, hébergement ou représentation exposés dans le cadre de ses fonctions, des missions qui lui seraient données ou d'un éventuel mandat social.

Le vote a été le suivant :

Candidats	Suffrages obtenus
VASTEL Laurent	27
POGGI Léa-Iris	8

19° - Election des représentants de la commune au comité syndical du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication).

Après appel à candidature et vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés, sont élus pour représenter la Ville :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme BEKIARI	M GABRIEL

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles (pouvoir à POGGI Léa-Iris), GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à GOUJA Sonia), ne prennent pas part au vote].

20° - Election des représentants de la commune au comité syndical du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France).

Après appel à candidature et vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés, sont élus pour représenter la Ville :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme BEKIARI	M BOUCLIER

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles (pouvoir à POGGI Léa-Iris), GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à GOUJA Sonia), ne prennent pas part au vote].

21° - Election des représentants de la commune au comité syndical du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne).

Après appel à candidature et vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés, sont élus pour représenter la Ville :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme COLLET	M PORCHERON

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles (pouvoir à POGGI Léa-Iris), GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à GOUJA Sonia), ne prennent pas part au vote].

22° - Election d'un représentant de la Ville au comité syndical du syndicat Autolib' Vélib' Métropole.

Après appel à candidature et vote à main levée, à la majorité absolue des suffrages exprimés, sont élus pour représenter la Ville :

TITULAIRE	SUPPLEANT
M HOUCINI	M RENAUX

Le vote a été le suivant :

Candidats		Suffrages obtenus				
<table border="1"> <tr> <td>TITULAIRE</td> <td>SUPPLEANT</td> </tr> <tr> <td>M HOUCINI</td> <td>M RENAUX</td> </tr> </table>	TITULAIRE	SUPPLEANT	M HOUCINI	M RENAUX		27
TITULAIRE	SUPPLEANT					
M HOUCINI	M RENAUX					
<table border="1"> <tr> <td>TITULAIRE</td> <td>SUPPLEANT</td> </tr> <tr> <td>M. MESSIER</td> <td>Mme POGGI</td> </tr> </table>	TITULAIRE	SUPPLEANT	M. MESSIER	Mme POGGI		8
TITULAIRE	SUPPLEANT					
M. MESSIER	Mme POGGI					

23° - Désignation du représentant du Conseil Municipal auprès des Conseils d'Ecoles.

Après appel à candidature et vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés, est élue pour représenter la Ville :

Mme. MERCADIER

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles (pouvoir à POGGI Léa-Iris), GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à GOUJA Sonia), ne prennent pas part au vote].

24° - Election des représentants de la Ville au Conseil d'Administration du Collège des Ormeaux.

Après appel à candidature et vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés, sont élus pour représenter la Ville :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme RADOARISOA	Mme GAGNARD

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles (pouvoir à POGGI Léa-Iris), GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à GOUJA Sonia), ne prennent pas part au vote].

25° - Election des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Ludothèque « Le manège aux jouets ».

Après appel à candidature et vote à main levée, à la **majorité absolue des suffrages exprimés**, sont élus pour représenter la Ville :

1. Mme SAUCY
2. Mme GAGNARD

Le vote a été le suivant :

Candidats	Suffrages obtenus
1. Mme SAUCY	27
2. Mme GAGNARD	
1. M MESSIER	8
2. Mme POGGI	

26° - Election des représentants de la Ville au conseil d'administration de l'Association de Développement Intercommunal des Blagis (ADIB).

Le Conseil municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, après appel à candidature et vote à main levée, sont élus représentants de la commune au sein de l'Assemblée générale de l'Association de développement Intercommunale des Blagis (ADIB) :

Le maire, membre de droit,

1. M HOUCINI
2. Mme GAGNARD
3. Mme LE FUR

27° - Election des représentants de la commune au conseil d'administration de l'association Socio-Culturelle des Sorrières (ASCS).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, après appel à candidature et vote, est élue représentante de la commune au sein du conseil d'administration de l'association Socio-Culturelle des Sorrières (ASCS) :

Mme Galante-Guillemot

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles (pouvoir à POGGI Léa-Iris), GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à GOUJA Sonia), ne prennent pas part au vote].

28° - Election des représentants de la commune au conseil de vie sociale des établissements Val Content et Marie Nodier de l'association ARPAVIE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, après appel à candidature et vote, est élue représentante de la Ville :

Mme KEFIFA

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles (pouvoir à POGGI Léa-Iris), GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à GOUJA Sonia), ne prennent pas part au vote].

29° - Election des représentants de la commune au sein du conseil d'administration de la maison de retraite du Parc (EPHAD public statut hospitalier autonome).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, après appel à candidature et vote, sont élus représentants de la Ville :

1. Mme KEFIFA

2. M DELERIN

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles (pouvoir à POGGI Léa-Iris), GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à GOUJA Sonia), ne prennent pas part au vote].

30° - Election des représentants de la commune à la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, après appel à candidature,

arrête la liste des 4 contribuables proposés à Vallée Sud Grand Paris pour être inscrit à la liste préparatoire à la désignation des commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

1. M. CHAMBON
2. M. LAFON
3. Mme BEKIARI
4. Mme BROBECKER

31° - Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, après appel à candidature, arrête la liste de des 32 contribuables proposés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

M.CONSTANT	M.REUTERS
M.GABRIEL	M.DURAND
M.RENAUX	M. BARTOLI
M.DELERIN	MME MERLIER
MME GAGNARD	M.LELASSEUX
MME COLLET	M.RAKOTOARIMANGA
M.LEROUZES	MME PATALAGOITI
M.BOUCLIER	M.GARDAIX
M.HOUCINI	M.WAGRET
M.ROUSSEL	M.RIBATTO
MME REIGADA	M.TISSIER LEVESSEUX
MME LECUYER	MME KARAJANI
M. SOMMIER	MME BORNET
MME POGGI	MME GUILLON
M. MESSIER	M.VANHEMS
MME LE FUR	M.WOERNER

VOEU

Vœu déposé par les élus de l'opposition

Participation des élus au financement du plan d'économies à mettre en place dans le cadre de la gestion des conséquences de la crise de la COVID 19

« Le budget primitif de la ville de Fontenay aux roses affiche un résultat de fonctionnement prévisionnel déficitaire (- 284 k€) et une épargne nette négative à hauteur de -855 k€.

Cette situation exceptionnelle n'est possible sur le plan légal que grâce aux excédents cumulés les années précédentes notamment par la perception d'un chèque exceptionnel de 9,4 M€ du CEA sous le mandat de P. Buchet.

Il convient en tout état de cause de mettre en place un plan d'économies qui ne doit pas avoir d'impact négatif sur la qualité du service public dans notre commune.

Le montant de l'enveloppe indemnitaire pour tous les élus du Conseil Municipal s'élève à 252 k€ (soit une augmentation de 13% par rapport au mandat précédent et de 17% pour les seuls élus de la majorité).

Nous avons conscience que les élus consacrent nécessairement beaucoup de temps à l'exercice de leurs fonctions.

Cependant, alors que nos concitoyens font face à des situations économiques, sociales et financières particulièrement difficiles, les élus ont un devoir d'exemplarité et doivent participer activement à cet effort de maîtrise de la dépense publique.

C'est dans ce sens que nous proposons ce vœu à notre assemblée délibérante.

VOEU

Dans le cadre de la mise en place d'un plan d'économies visant à retrouver une situation financière équilibrée, les indemnités des simples conseillers municipaux ont diminué de 74%

Ces économies ne sont bien entendu pas du tout à la hauteur du besoin.

C'est pourquoi nous proposons une contribution équivalente de tous les élus de la majorité et de l'opposition via une diminution uniforme de toutes les indemnités à hauteur de 74% du montant perçu lors du mandat précédent, ce qui correspondrait à une économie annuelle de 165 k€ permettant ainsi de combler 58% du déficit prévisionnel des comptes de la ville.

Cela témoignera aussi de la solidarité de l'ensemble des élus de notre commune avec les habitants de notre commune qui rencontrent de graves difficultés financières depuis la crise de la COVID 19. »

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles (pouvoir à POGGI Léa-Iris), GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à GOUJA Sonia), votent pour].

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures et huit minutes.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fontenay-aux-Roses,
le 17/07/2020**



**Le Maire
Conseiller Départemental**

Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès [de la Mairie](#)